



28 Janvier 2016 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

## Communiqué suite au CA du CNFPT du 27 janvier 2016

Le conseil d'administration du CNFPT s'est tenu au lendemain de la journée qui a vu 150 000 fonctionnaires se mobiliser pour le dégel du point d'indice. Christophe COUDERC, vice-président CGT a souligné les conséquences du gel de la valeur du point : un salaire net moyen des agents de la Fonction publique, incluant tous les éléments de rémunération, dont les primes et les promotions, est en baisse continue depuis 2011. Il a également dénoncé les dispositions de la loi de Finances 2016 qui a validé les mesures les plus néfastes du Protocole PPCR, la baisse de la cotisation au CNFPT votée en catimini en fin d'année, les entorses au statut contenues dans le projet de loi Déontologie et le projet de sous-amendement gouvernemental qui prévoit la prise en charge par le CNFPT et sur cotisation de la formation des apprentis et de la préparation au concours externe et troisième voie de catégorie A pour les étudiants. Il a réaffirmé que la cotisation du CNFPT, salaire socialisé et mutualisé des agents de la FPT est destiné à la formation des personnels territoriaux et ne saurait être dévoyée. La CGT a fait part, devant le conseil, du choc et de la révolte que provoque le jugement prononcé à l'encontre des huit salariés de GOODYEAR, poursuivis par le procureur de la République pour « séquestration ». Face à cette situation, la CGT décrète l'état d'urgence social !

À l'ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire, marqué une fois de plus par l'austérité, avec des orientations budgétaires dont le fil rouge est la baisse du taux de cotisation. La CGT déplore que l'établissement verse toujours plus aux centres de gestion pour toujours moins d'organisation de concours, regrette que l'austérité s'applique à la masse salariale de l'établissement (+ 1,3 % cette année contre 1,8 % en 2015) alors que les besoins manquent et s'opposera à toute réduction de l'offre de formation en 2017 et de leurs conditions d'accès. Les agents ne doivent pas être les victimes de la décision gouvernementale de priver le CNFPT des ressources qui lui sont vitales. La CGT reste disponible pour engager la bataille de la reconquête du 1%.

L'embauche de 12 emplois d'avenir dans les délégations régionales d'Outre-mer a été l'occasion de réaffirmer l'hostilité de la CGT à toute forme de précarité de la jeunesse en particulier et regrette que le CNFPT ne donne pas l'exemple en recrutant sous statut.

La CGT s'est abstenue sur le projet de contrat d'établissement de l'ENSOSP en l'absence d'un bilan de fonctionnement et de questions sans réponses telles que le lien avec l'INET, le lien avec le statut et la place des organisations syndicales dans la gouvernance de cet établissement.

Le président a présenté lors de ce conseil d'administration son projet pour le CNFPT. La CGT a demandé une séance de travail dédiée à ce projet. Il revient en effet aux administrateurs de décider des orientations stratégiques 2016-2021 dans le respect du paritarisme. Pour cela, il faut prendre le temps nécessaire à l'échange, à la confrontation des points de vue. La CGT rédigera également une contribution.